

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC A.T.C.S.L

L'an deux mille vingt deux le 15 septembre à 19 h 30.
Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L
dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,
se sont réunis au 20 rue de la Douane.
Sur la convocation du Comité directeur en date du 6 août 2022

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 82 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 **Approbation du rapport Moral.**
- ✓ 2 **Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.**
- ✓ 3 **Règlement des licences**
- ✓ 4 **Classement des tireurs**
- ✓ 5 **Organisation des compétitions.**
- ✓ 6 **Calendrier de tir.**
- ✓ 7 **Entraînements.**
- ✓ 8 **Ecole de tir.**
- ✓ 9 **Tir de loisir.**
- ✓ **Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 9 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Je tiens à vous remercier de votre présence, pour préparer cette nouvelle saison. Avant de commenter notre saison je vous informe que nous avons perdu notre vice-président André Gauche tout juste après sa retraite, je voudrais vous demander quelques instants de silence.

Pour notre effectif nous sommes restés au même niveau que l'année passée. Nous avons dont 9 femmes et 71 hommes, 6 créations, chez les hommes nous avons 40 seniors 3, 14 seniors 2 et 17 seniors 1.

En ce qui concerne les finances, nous avons en charge 62257.68 € et en produit 61702.20€ ce qui nous donne un résultat négatif 555.48€, de plus comme prévu l'immobilisation matériel a été réajusté de 40 000.00€ pour l'achat des cibles électroniques

Après la période du covid il fallait remonter et si sur le papier cela semblait assez difficile, et bien nos tireurs nous ont montré qu'il fallait toujours y croire. Cette saison 2021/2022 nos compétiteurs ont encore brillé. Le club était en deuxième division nationale au pistolet 10m, il termine 17^{ème}, cela veut dire qu'il faudra faire des points aux régionaux en 2023, pour remonter en national, cependant nous venons d'obtenir une médaille de bronze au championnat de France des clubs pistolet 25m et de ce fait nous faisons partie des 4 équipes qui montent en première division nationale. Nous avons obtenu à Arques le titre de Champion de France pistolet 10m double appartenance des départements. Nous ramenons de Chatenoy le Royal aux championnats de France double appartenance 25/50m par équipe 3 titres et 6 podiums d'argent, en individuel 6 titres et 3 podiums argent. Aux championnats de ligue 12 titres individuels et 7 titres par équipe, c'est une année riche.

Pour notre stand, je pense que cette année il y aura le tout électronique, que vous dire, aucune nouvelle, La Chapelle St Luc est entrée dans les communes pour l'appellation jeux 2024. Pour notre compte nous avons investi dans 14 cibles électroniques, qui entrent dans notre patrimoine.

Nos formateurs, 1 juge arbitre national, Aime C et 2 arbitres régionaux, Boulanger M et Mercuel L. 5 nouveaux arbitres départementaux et 9 formateurs.

Je tiens à féliciter nos tireurs de compétitions qui se sont illustrés dans les compétitions et notamment notre équipe qui nous monte en 1^{ère} division nationale.

Cette année nous avons l'organisation des championnats de ligue indoor et nous sommes pour 2023 au premier rang pour l'organisation des championnats de France UFOLEP.

J'en terminerais en vous remerciant tous, tireurs sportifs de compétition et tous les tireurs sportifs de loisirs qui représentent la majorité, les animateurs, les organisateurs, de l'aide que vous apportez au club. Nos responsables de l'école de tir, N. Sala avec Ph Christ qui animent les tireurs de loisirs et encore un grand bravo à tous de porter nos couleurs.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat négatif 555.48€, pour des produits de 61702.20€ et des charges de 62257.68€. Cette année nous avons eu 4 championnats de France, qui sont toujours coûteux, déplacements de plusieurs jours et éloignés. Les assurances immobilières qui se montent 935.21€ en augmentation de 6%. C'est finalement comme prévu, 14 cibles électroniques pour le stand 10m qui entrent dans notre patrimoine. L'actif immobilisé a été augmenté de 20000,00€, le portant à 137320.16€.

Un nouvel inventaire doit être effectué sur le matériel, pour la tenue à jour du patrimoine.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Troisième résolution

Les licences, pas d'augmentation sauf augmentation de la FFT, et de la Ligue ce qui modifierait la continuité du coût des licences à 160 € pour les adultes et 120 € pour les jeunes et étudiants. Les licences sont dématérialisées, pour le renouvellement ou le nouveau inscrit, le tireur devra ouvrir un compte sur EDEN et le gérer, après installation de son avis médical, sa licence sera accessible sur son compte. Au mois de janvier il est prévu l'ouverture de CIA, logiciel de regroupement des armes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement au pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, à la carabine 10m classement open de cadet à senior, ainsi que toutes les autres disciplines. Cependant le classement final des coupes Aube, sera établi dans la catégorie fédérale de chacun

Une finale aura lieu entre les 8 meilleurs tireurs en open, au pistolet 10 m et une finale Masters au pistolet 25m sport pour le titre de maître tireur 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 15/16 octobre et le 21/22 mai pour le 25/50m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 30 novembre et le 25/50m le 06/07 mai. Le 15 avril organisation coupe 25/50m TSCR à la Chapelle Saint Luc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Les calendriers après avoir été établi en juillet sans modification à l'AG. Il a été envoyé à tous les compétiteurs. Les France indoor seront organisées à Montluçon du 6 au 11 février, et le championnat des clubs à ST Gaudens le 18 et 19 mars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. Pour les jeunes jusqu'à l'âge poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après midi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'école de tir, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité des entraîneurs Guénin Eric et Juan Delafuente. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevront une formation et un suivi à la manipulation des armes de poing par un diplômé de tir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

Pour le tir de loisir, M. Norbert Sala et Philippe Christ sont les responsables. Le stand à utiliser est le stand de tir de vitesse ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m ou 25 vitesse. Aucun autre calibre n'est autorisé aux armes d'épaule.

Ce stand 25 m vitesse est équipé maintenant, de deux cibles équipées de support de cible, 2 jeux de gongs pour les armes réglementaires au pistolet et 2 cibles fixes.

Cette responsabilité est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le concours interne roi du tir est programmé pour le vendredi soir 9 décembre.
- Aucune nouvelle de la Mairie, pour les cibles.

Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 24 septembre 2022.

M. du C.D.
E. Guénin

